

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 6

Artikel: Guerre d'Amérique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Sur aucun point du théâtre des hostilités nous n'avons d'importantes nouvelles à enregistrer. Wicksburg et Port-Hudson sur le Mississippi sont toujours serrés de près par les Fédéraux. Sur le bassin de l'Atlantique on ne signale que des préparatifs simultanés contre Richmond, Charleston et Savannah. Sur lequel de ces points vont tomber les coups décisifs? C'est ce qu'il est difficile de dire. En attendant, le plus grave fait de la guerre et de l'histoire de ce pays est en train de s'accomplir par l'émancipation forcée et l'armement des esclaves noirs du Sud. Cent et quelques mille nègres vont être mis sous les armes, ensuite d'une décision du Congrès. Le lundi 2 février, la Chambre des représentants a voté un bill à cet égard, dont voici les principales dispositions :

« Le Président peut armer *autant de nègres qu'il le trouvera nécessaire* pour un terme ne dépassant pas cinq ans. Les soldats africains seront nourris, vêtus et équipés comme les soldats blancs : leur solde ne saurait être plus élevée que la solde actuelle. Ils auront des officiers blancs ou noirs, et seront régis par les règlements militaires que pourra faire le Président. Un officier noir ne pourra commander à des blancs. La paie des soldats et des travailleurs de couleur sera d'abord de 10 dollars par mois. On ne pourra enrôler aucun esclave des propriétaires loyaux : en conséquence, il ne sera pas ouvert de bureaux de recrutement dans le Delaware, le Maryland, la Virginie occidentale, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri, sans le consentement des gouverneurs de ces États. »

LES ZOUAVES.

(Correspondance particulière.)

Un officier du 2^e régiment de zouaves français, M. le sous-lieutenant Joseph Guenard, actuellement à l'école de tir de Vincennes, nous a écrit il y a quelque temps qu'il a lu avec un vif intérêt les détails donnés par la *Revue militaire suisse* sur les manœuvres de Cologne, mais qu'il a été surpris d'y voir le nom de *zouaves* considéré par des militaires suisses comme synonyme d'*indisciplinés*, ainsi que le prouverait l'anecdote du camp d'Aarberg, racontée par le prince Guillaume, frère du grand-duc de Bade, et mentionnée dans notre numéro du 26 juillet 1862.

M. Guenard nous adresse à ce sujet une réclamation dans laquelle il justifie son corps de ce reproche. Ne pouvant insérer cette pièce en entier, vu son étendue, nous en détacherons les extraits ci-dessous, faisant suite à quelques pages où M. Guenard retrace les qualités des zouaves :